

Protocole d'accueil des enfants dans le cadre du dispositif Sport, Santé, Culture, Citoyenneté (2S2C) dans les écoles

en vigueur à compter du 08 juin 2020

Ce document à destination des familles doit permettre à chacun de connaître, en détail, les modalités d'organisation et de sécurité sanitaire mises en œuvre par la commune de Saint Martin d'Uriage pour accueillir les enfants dans le cadre du dispositif 2S2C.

Ce protocole vient compléter les plans d'accueil des enfants dans les écoles, qui restent en vigueur.

Table des matières

Dispositif 2S2C.....	2
Principes généraux pour tous les établissements :.....	3
Le lavage des mains.....	4
L'accès aux locaux.....	4
Le matériel mis à dispositions.....	4
Le protocole de nettoyage et de désinfection.....	5
Procédure de gestion d'un cas suspect.....	6
Accueil Dispositif 2S2C.....	8
Principes généraux.....	8
Matériel.....	9
École élémentaire des Petites Maisons.....	10
École maternelle des Petites Maisons.....	11
Ecole de Pinet.....	12
Transports scolaires.....	13

Dispositif 2S2C

Le dispositif Sport, Santé, Culture, Citoyenneté est activé après la signature d'une convention entre la commune et les services de l'Éducation Nationale.

Il doit permettre l'accroissement des capacités d'accueil des enfants pendant le temps scolaire, les groupes d'enfants accueillis par les enseignants étant toujours limités à 10 en maternelle et 15 en élémentaire.

Ce temps d'accueil est gratuit.

Des activités sportives, artistiques, culturelles, d'expression, de découverte de l'environnement, ... seront proposées par demi journée aux enfants : les enfants auront donc des ateliers différents le matin et l'après midi.

En maternelle, le même adulte sera présent toute la journée avec le groupe d'enfants. Un temps de sieste ou de repos sera systématiquement mis en œuvre en début d'après midi : ce sont principalement les ATSEM, connaissant les enfants, qui seront en charge de les accueillir

En élémentaire, l'encadrement sera assuré par des adultes différents : un le matin et un l'après midi : ce sont principalement les ETAPS et les animateurs périscolaires, qui seront en charge de les accueillir.

Les parents doivent faire leur demande d'accueil avant le vendredi avant 9h pour la semaine suivante, via le site <https://smu.les-parents-services.com/>

Sans contact de la part des services avant le vendredi 12h, votre demande d'inscription sera réputée acceptée.

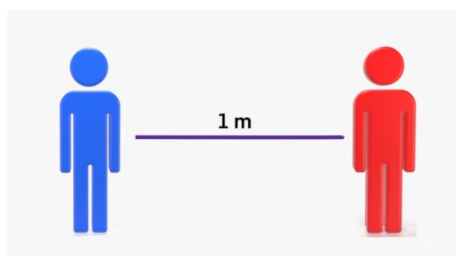
Si votre enfant devait être absent, nous vous demandons de le signaler dans les meilleurs délais exclusivement par mail à scolaire@mairie-smu.fr

Principes généraux pour tous les établissements :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans l'explication aux enfants des gestes barrières. Ils s'engagent notamment à ne pas mettre leurs enfants à l'école ou en crèche en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'enfant ou dans la famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école ou la crèche. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école ou à la crèche. Les personnels devront procéder de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne doivent pas travailler en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est disponible sur le site du ministère de la santé¹.

Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces: arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restaurant scolaire, sanitaires, etc...

Les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de la faire respecter tout en étant conscients de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les classes de maternelle.

Appliquer les gestes barrières

Les gestes barrières rappelés dans ce référentiel doivent être appliqués en permanence, partout et par tous. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



1 <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14008>

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée dans l'école;
- Avant d'entrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Le soir avant de rentrer chez soi.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.

L'accès aux locaux

Les parents ne doivent pas pénétrer dans l'enceinte des établissements scolaires, et doivent laisser leurs enfants au niveau des portails : des agents seront présents pour guider les enfants.

Dans les établissements scolaires, un agent sera présent au niveau de chaque portail.

Il est également demandé aux familles de ne pas rester dans les zones d'accueil une fois les enfants déposés, et de respecter les distanciations sociales pendant le temps d'attente devant les accès aux bâtiments.

Le matériel mis à dispositions

La collectivité mettra à disposition de chaque agent la quantité de masques nécessaire au fonctionnement de la journée. Chaque structure est équipée d'un stock de savon, d'essuie-main à usage unique, de gel hydroalcoolique pour utilisation dans les espaces où l'accès à un point d'eau est plus complexe.

Chaque agent aura obligation de porter un masque en présence des enfants.

Le protocole de nettoyage et de désinfection

Dans le strict respect du protocole sanitaire diffusé par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le nettoyage et la désinfection des locaux seront réalisés avec un produit de la norme EN 14476, adapté également à la petite enfance. Un produit répondant aux mêmes normes sera également fourni aux équipes pour une désinfection des points de contact tout au long de la journée.

Les sanitaires seront nettoyés après chaque temps de récréation : si les récréations sont faites en deux temps, le nettoyage sera organisé après chaque groupe.

Il en sera de même pour la restauration, si deux services devaient être organisés : les tables et chaises seront désinfectées entre chaque service.

Procédure de gestion d'un cas suspect

1- En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un enfant :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'enfant avec un masque à l'infirmerie (sauf pour les moins de trois ans) ou dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'enfant dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale ou de la PMI.
- ❖ Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
- ❖ Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant en respectant les mesures barrières.
- ❖ Rappel par les responsables de l'école ou de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Prévenir le personnel de santé de l'Éducation Nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- ❖ Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires
- ❖ Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- ❖ Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif :

- ❖ Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres enfants et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- ❖ La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- ❖ Information des personnels et des parents des enfants ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

2- En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
- ❖ Rappel par les responsables des établissements de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décide si un test de dépistage est nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- ❖ Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif :

- ❖ Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistages des élèves et des personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

Accueil Dispositif 2S2C

Principes généraux

A compter du 14 mai 2020, les horaires scolaires sont modifiés comme suit :

8h30-12h puis 14h-16h30

Parallèlement aux enseignants présents dans les écoles, des agents de la commune auront en charge des groupes d'enfants.

Les inscriptions au dispositif 2S2C doivent donc tenir compte des jours où votre enfant est accueilli par l'enseignant.

Par exemple, si votre enfant est accueilli par son enseignant le lundi et le jeudi, vous pouvez demander à ce qu'il soit accueilli en 2S2C le mardi et le vendredi.

Tout enfant qui n'aura pas été annoncé ne pourra se voir admis.

De plus, chaque famille devra également procéder à une inscription pour les services périscolaires (matin, restauration scolaire, soir 1 et soir 2), ainsi que pour le transport scolaire (matin et soir – nouvelle case créée pour le transport du matin), en cas de besoin.

Attention : une nouvelle case « soir 1 » a également été créée, afin d'adapter nos dispositifs d'accueil en nombre de personnel nécessaire pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles.

Les délais d'inscription pour les services périscolaires sont :

- ✓ le matin avant 9h pour la restauration scolaire, soir 1, soir 2, transport scolaire du soir
- ✓ le jour scolaire précédent avant 9h pour l'accueil du matin, le transport scolaire du matin (exemple : le vendredi avant 9h pour le lundi, le mardi avant 9h pour le jeudi)

Aucun enfant ne sera accueilli le matin, sur la pause méridienne, le soir, dans les transports scolaires matin et soir si l'inscription n'est pas réalisée.

ATTENTION : toutes les inscriptions annuelles aux services périscolaires ont été désactivées jusqu'au 03 juillet. Merci de bien vérifier les inscriptions.

Matériel

Il est demandé à ce que chaque enfant puissent disposer :

1. d'une trousse avec feutres, crayons de couleur, crayon à papier, gomme
2. de jeux individuels, à utiliser sans être partagé avec les camarades, notamment pendant les récréations
3. d'une tenue adaptée à la météo (les activités extérieures seront privilégiées)
4. d'une tenue permettant la réalisation d'activité physique et d'une gourde (pour les élémentaires)
5. de son doudou et du matériel habituellement demandé aux parents pour la sieste des enfants (pour les maternels)
6. d'un petit en cas pour le matin

École élémentaire des Petites Maisons

Rappel : aucun parent n'est autorisé à entrer dans les enceintes scolaires. Les parents doivent respecter les distanciations sociales et ne pas rester aux portails.

Pour le périscolaire du matin : accès portail principal, les enfants rejoignent la salle périscolaire par l'extérieur. Un agent accueillera les enfants au portail. En arrivant au périscolaire, les enfants se lavent les mains au niveau des toilettes.

Accueil le matin : les enfants sont accueillis dans la salle du périscolaire. Un agent accueillera les enfants aux portails :

- ✓ les enfants arrivant en transport scolaire passent par le portail situé à l'arrière de l'école de l'école, coté gymnase, puis suivent le parcours fléché pour accéder aux salles de classe
- ✓ leurs autres enfants accèdent à l'école par le portillon en haut des escaliers (ou se trouve l'interphone).

Pause méridienne :

- ✓ en fin de matinée scolaire, l'agent encadrant les enfants accompagne le groupe déjeuner.
- ✓ en début d'après midi, accueil des enfants exclusivement par le portail principal et habituel.

Fin de journée :

- ✓ en fin de journée scolaire, 16h30, l'animateur accompagne les enfants rentrant chez eux vers les sorties (mêmes modalités que le matin), les autres enfants sont pris en charge par les animateurs périscolaires dans les classes. Les enfants prenant le transport scolaire seront dirigés par l'enseignant vers le nouveau restaurant et accueillis par deux animateurs. Les classes ne devront pas toutes sortir en même temps. Les accès aux bus se feront de manière échelonnée.
- ✓ À la fin du premier temps d'accueil du soir, soir 1, les animateurs accompagnent les enfants vers la sortie principale et habituelle, et dirigent les enfants qui restent durant le deuxième temps vers la salle périscolaire et le préau couvert (pas de possibilité pour les familles de récupérer les enfants avant 17h15).
- ✓ À la fin du deuxième temps d'accueil du soir, soir 2, les animateurs accompagnent les enfants vers la sortie principale et habituelle (pas de possibilité pour les familles de récupérer les enfants avant 18h15).

École maternelle des Petites Maisons

Rappel : aucun parent n'est autorisé à entrer dans les enceintes scolaires. Les parents doivent respecter les distanciations sociales et ne pas rester aux portails.

Pour le périscolaire du matin, les familles accèdent à l'école par le portail principal, les enfants rejoignent la salle d'évolution par l'extérieur. Un agent accueillera les enfants au portail. En arrivant au périscolaire, les enfants se lavent les mains au niveau des toilettes.

Accueil le matin : les enfants sont tout de suite dirigés dans les classes, en entrant de préférence par les portes donnant dans la cour. Un agent accueillera les enfants aux différents points d'accès.

- ✓ les enfants arrivant en transport scolaire passent par le portail situé à l'arrière de l'école de l'école, coté gymnase, puis sont accompagnés pour accéder aux salles de classe
- ✓ les autres enfants accèdent à l'école exclusivement par le portail de service (portail blanc se situant vers la borne d'entrée du parking). Les ATSEM accueilleront les enfants au portail.

Pause méridienne :

- ✓ en fin de matinée scolaire, les ATSEM accompagnent les enfants rentrant chez eux vers la sortie (idem matin), les autres enfants sont pris en charge par les animateurs périscolaires dans les classes. Le protocole sanitaire sera appliqué, avec notamment le lavage des mains avant d'entrer dans le restaurant scolaire. Pendant le repas, aucune manipulation d'objets mutualisés par les enfants (pot à eau, cuillères de service,...) ne sera autorisée. Les agents seront en charge du service pour chaque enfant. Les espaces extérieurs seront utilisés sur le temps hors repas, en veillant à respecter au maximum les distanciations sociales et le type d'activités des enfants. Deux services continueront à être assurés, afin de limiter au maximum les contacts et les croisements. Le protocole de nettoyage et désinfection sera mis en œuvre entre les deux services.
- ✓ Sieste : les salles seront aménagées de telle sorte que chaque espace de couchage soit positionné en respectant les distanciations sociales. De plus, chaque enfant disposera d'un couchage identifié par son nom. Les matelas ne seront pas empilés pour éviter la contamination croisée. Le protocole de nettoyage, désinfection sera mis en œuvre en fin de journée. En cas de nécessité, les draps pourraient être lavés tous les jours.
- ✓ en début d'après midi, accueil des enfants exclusivement par le portail de service (idem matin).

Fin de journée :

- ✓ en fin de journée scolaire, 16h30, les ATSEM accompagnent les enfants rentrant chez eux vers les sorties (mêmes modalités que le matin), les autres enfants sont pris en charge par les animateurs périscolaires dans les classes, puis dirigés vers l'accueil périscolaire et la salle d'évolution. Les enfants prenant le transport scolaire seront également accompagnés par les ATSEM et accueillis dans le hall par deux animateurs. Les classes ne devront pas toutes sortir en même temps.
- ✓ À la fin du premier temps d'accueil du soir, 17h15, soit le soir 1, les animateurs accompagnent les enfants vers la sortie habituelle et principale (pas de possibilité pour les familles de récupérer les enfants avant 17h15).
- ✓ À la fin du deuxième temps d'accueil du soir, soir 2, les animateurs accompagnent les enfants vers la sortie principale et habituelle (pas de possibilité pour les familles de récupérer les enfants avant 18h00).

Ecole de Pinet

Rappel : aucun parent n'est autorisé à entrer dans les enceintes scolaires. Les parents doivent respecter les distanciations sociales et ne pas rester devant les portails.

L'accueil périscolaire du matin est supprimé.

Accueil le matin, les enfants sont accueillis à l'entrée de la salle polyvalente, coté place : les animateurs accompagneront les enfants dans leur espace dédié.

Pause méridienne :

- ✓ en fin de matinée scolaire, les animateurs accompagnent les enfants rentrant chez eux vers les sorties (mêmes modalités que le matin), les autres enfants sont pris en charge par les animateurs périscolaires dans les classes.
- ✓ en début d'après midi, accueil des enfants selon les mêmes modalités que le matin pour les enfants arrivant, les enfants ayant déjeuné à l'école sont accompagnés par les animateurs en classe.

Fin de journée :

- ✓ en fin de journée scolaire, 16h30, les animateurs accompagnent les enfants rentrant chez eux vers les sorties (mêmes modalités que le matin), les autres enfants sont pris en charge par les animateurs périscolaires dans les classes. Les enfants prenant le transport scolaire seront également accompagnés par l'enseignant et accueillis dans le hall par deux animateurs. Les classes ne devront pas toutes sortir en même temps.
- ✓ À la fin du premier temps d'accueil du soir, 17h15, soit le soir 1, les animateurs accompagnent les enfants vers les sorties (mêmes modalités que le matin) et dirigent les enfants qui restent durant le deuxième temps d'accueil (soir 2) vers la salle « atelier » au rez de chaussée (pas de possibilité pour les familles de récupérer les enfants avant 17h15).
- ✓ Pour le deuxième temps d'accueil, les parents sont invités à se présenter à la porte de service (coté parking des enseignants) pour récupérer leurs enfants entre 17h15 et 18h15, horaire de fin de l'accueil.

Transports scolaires

La modification des horaires scolaires entraîne une modification des horaires des transports en fin de journée.

Les nouvelles grilles horaires sont :

Ligne 1 : GROUPE SCOLAIRE LA RICHARDIERE / BOULLOUD / VILLENEUVE

N° ORDRE	CODE / POINT D'ARRET	LIEU-DIT	HORAIRE
1	05182	GS - La Richardière	16 h 45
2	05170	St Martin d'Uriage - Mairie	16 H 50
3	05178	Le Mollard	16 h 58
4	05199	Le Bouloud	17 h 00
5	05187	La Ferme	17 h 01
6	05177	Le Vacher	17 h 03
7	05173	Uriage Gare	17 h 08
8	05183	Villeneuve	17 h 13

Ligne 4 : GROUPE SCOLAIRE LA RICHARDIERE / LA GRIVOLEE

N° ORDRE	CODE / POINT D'ARRET	LIEU-DIT	HORAIRE
1	05182	GS - La Richardière	16 h 45
2	05170	St Martin d'Uriage - Mairie	16 h 50
3	05185	Route du Chavanoz	16 h 55
4	05209	Route des Angères	16 h 58
5	05204	Les Bonnets	17 h 01
6	05171	La Grivolée	17 h 04
7	05209	Route des Angères	17 h 06
8	05184	Route du Belin	17 h 08

Ligne 5 : GROUPE SCOLAIRE LA RICHARDIERE / URIAGE / LA TUILERIE / SONNANT

N° ORDRE	CODE / POINT D'ARRET	LIEU-DIT	HORAIRE
1	05182	GS - La Richardière	16 h 45
	05170	St Martin d'Uriage - Mairie	16 h 50
2	05188	Uriage (Boulodrome)	16 h 55
3	05200	Uriage – la Tuilerie	16 h 57
4	05173	Uriage Gare	17 h 02
5	05172	Croisement 6	17 h 04
6	05202	Les Peiffendes	17 h 07
7	05201	Maupas	17 h 09
8	05202	Les Peiffendes	17 h 11

Ligne 2 : GROUPE SCOLAIRE DE PINET / LE ROSSIN / MAIRIE / GYMNASSE

Cette ligne reste pour le moment fermée : merci de vous reporter sur la ligne 3

Ligne 3 : GROUPE SCOLAIRE ECOLE DE PINET / LA CROIX DE PINET / LA RONZIERE / CARREFOUR DE CHAMROUSSE / ECOLE DE PINET

N° ORDRE	CODE / POINT D'ARRET	LIEU-DIT	HORAIRE
1	05195	Ecole de Pinet	16 h 40
2	05555	La Croix de Pinet	16 h 44
3	05569	Le Rocharey	16 h 50
4	05534	Corps d'Uriage - 1	16 h 53
5	05534	Corps d'Uriage - 2	16 h 55
6	05542	La Chenevarie	16 h 58
7	05520	Le Faux	17 h 00
8	05543	La Ronzière - 1	17 h 03
9	05536	La Ronzière - 2	17 h 05
10	05194	St Nizier	17 h 08
11	05198	Le Rossin	17 h 11
12	05174	Carrefour de Chamrousse	17 h 13
13	05203	Les Hautes Vues	17 h 14
14	05197	Lot. Noyarey	17 h 15
15	05169	Le Penet	17 h 17
16	05196	Route du Replat	17 h 19
17	05195	Ecole de Pinet	17 h 22